



Ville de Lautrec
81440

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

L'article L 2313-1 DU Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la Commune. Elle sera disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes de l'année 2020.

Le budget primitif 2020 a été adopté le 16 juillet 2020 par le Conseil Municipal de Lautrec.

Il se caractérise par une maîtrise des dépenses de fonctionnement et des recettes.

SECTION D'EXPLOITATION

Les dépenses

Les dépenses d'exploitation se composent essentiellement des charges liées à l'entretien des réseaux et du lagunage, à l'entretien des pompes du poste de relevage, à la consommation d'électricité, aux honoraires de Véolia pour le recouvrement de la taxe d'assainissement et aux charges de personnels mis à disposition par le budget de la Commune.

Il n'y a aucun emprunt sur le budget annexe de l'assainissement.

Les dépenses d'exploitation de l'année 2019 s'élèvent à **41 387.42€** et se répartissent de la manière suivante :

CHAPITRE	CA 2020
011 –Charges à caractère général	8 454.52
012- Charges de personnel	11 324.68
65- Autres charges de gestion courante	2 882.35
67- Charges exceptionnelles	597.00
042- Opération d'ordre	18 128.87
TOTAL	41 387.42

Les recettes

Les recettes d'exploitation se composent principalement de la redevance des particuliers au titre de la redevance de l'assainissement collectif.

Autre recette : Une taxe de raccordement au réseau collectif d'assainissement établie à 2 000€ par raccordement d'un logement ou d'une maison d'habitation au réseau.

Ces recettes réelles d'exploitation sont complétées par des opérations d'ordre (travaux régie et amortissement)

Les recettes d'exploitation de l'année 2020 s'élève à **54 760.70€**

CHAPITRE	CA 2019
70 –Ventes de produits fabriqués	35 736.00
74- Subvention d'exploitation	
77- Produits exceptionnels	
042 –Opération d'ordre entre section	19 024.70
TOTAL	54 760.70
<i>Excédent d'exploitation reporté</i>	<i>225 114.93</i>

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses

Les dépenses d'investissement réalisés au cours de 2020 s'élèvent **19 024.70€**

Elles correspondent à des opérations d'ordre (travaux régie et amortissement).

Les recettes

Les recettes d'investissement de l'année 2020 représentent **25 338.07€**.

Elles se composent d'opération d'ordre correspondant à l'amortissement des biens pour 18 128,87€

A cette somme, il convient d'ajouter l'excédent d'investissement reporté de 7 209.20€